

DELIBERATION

du

CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA ROCHEBEAUCOURT Mairie LA ROCHEBEAUCOURT

REÇU LE

- 8 AVR. 2009

L'an deux mil neuf, le vingt sept mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LEFRANC Jean-Noël, Maire.

**Présents** : Mrs. LEFRANC Jean-Noël - DUCHER Jean-François - Mme NERFY Sylvie - Mrs. CESSAT Jacky - TRICARD David - DAUPHIN Bruno - MERLET David - Mme FOURNIER Christiane - Mr. ROUSSEAU Dominique - Mme CHAUME Christiane - Mme LHUILLIER Magali -

Afférents au Conseil Municipal	Nombre de membres		Date de la convocation	Date d'affichage
	En exercice	Qui ont pris par à la délibération		
11	11	11	20/03/2009	20/03/2009

**Objet de la délibération : n° 19 - APPROBATION CARTE COMMUNALE**

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L124-1 et suivants et R.124-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 2008 décidant de mettre à l'enquête publique le projet de carte communale sur le territoire de la commune ;

VU l'arrêté du Maire en date du 15 juillet 2008 soumettant en enquête publique le projet de carte communale ;

VU les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 janvier 2009 approuvant le dossier de carte communale annexé ;

VU le courrier en date du 26 mars 2009 de la Direction Départementale de l'Equipement relatif à certains des terrains situés en zone inondables et à deux parcelles situées à l'amorce de la future déviation de la RD n°12 ;

Considérant les modifications apportées au zonage à la suite du courrier en date du 26 mars 2009 de la Direction Départementale de l'Equipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- ✓ Décide de rapporter la délibération du Conseil Municipal en date du 05 Janvier 2009 approuvant à la carte communale de la commune,
- ✓ Décide d'approuver le dossier de la carte communale avec quelques modifications mineures pour tenir compte de la demande de la Direction Départementale de l'Equipement.

La présente délibération sera soumise au Préfet afin qu'il approuve par arrêté le dossier de la carte communale.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire	
Après dépôt en Sous-Préfecture	Publication ou notification
Le 08 AVR. 2009	Le 08 AVR. 2009



Le Maire,

LEFRANC Jean-Noël